

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Jeudi 28 Mai 2009 à Clessé à 20 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Clessé sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.

Etaient présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, BUE, DREVET, TROUSSEAU, GUICHARD, B. CHEVALIER, COSSU et Mrs PENOT, GOYARD, GUILLET, CHERVIER, GAUDILLERE, BALDASSINI, DEDIENNE, PRUDENT, F. CHEVALIER, CONRY, COFFIGNY, GALEA, CORSIN, DUMONT, ROBELIN, PHILIPPON, SURGAND, PERRIN, PEULET, DAILLY.

Etaient excusés : Mrs MORNAND et LE GRAND DE MERCEY

Lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 avril 2009 : approuvé à l'unanimité

1) Elle fait ainsi le Compte rendu de la réunion avec la Direction Départementale de l'Equipeement (DDE) du 28 mai 2009:

Mme GOIN de l'Atelier du Triangle, a souhaité reporter la réunion technique initialement prévue le 28 mai avec le conseil. En effet, au vu des documents d'urbanisme et notamment du PPR de 1995 et du « Porter à connaissance » de janvier 2009, elle a souhaité avoir l'avis de la DDE concernant les possibilités réelles d'aménagement du site.

Une rencontre a donc eu lieu le 28 mai à la DDE en présence de Mmes GOUIN, DREVET, CLEMENT, Mme NOUIMA (DDE) M. BERLAND (DDE).

Mme NOUIMA a ainsi confirmé qu'au regard des documents actuels, tout projet sur le site tendant à accueillir du public est totalement impossible.

Mme Clément s'étonne que l'Etat, qui a octroyé en 1998, donc postérieurement au PPR, une Dotation De Développement Rural (DDR) pour l'achat des bâtiments dans l'objectif clairement exprimé, d'y mener une activité économique et touristique, n'ait pas soulevé cette problématique de l'inconstructibilité de toute structure destinée à recevoir du public.

Aussi, Mme NOUIMA bien consciente des problèmes posés aujourd'hui à la collectivité, suggère qu'une demande de dérogation pour la création d'un office du tourisme, à accueil ponctuel, et de salles de réunion éventuellement, soit présentée à Monsieur le Préfet.

L'étude étant bien engagée, il est décidé de la poursuivre en tenant compte des observations faites par la DDE. Une demande de dérogation sera préparée avec Mme GOUIN.

Monsieur SURGAND souhaiterait que la Présidente puisse rencontrer Monsieur le Préfet de Saône et Loire afin de présenter cette demande dérogation, ce qui sera fait le moment venu.

Une réunion avec Madame GOUIN afin de réorienter l'étude de ce projet et préparer la demande de dérogation, aura lieu le **Mardi 9 Juin à 17h30 à la Mairie de Lugny (salle A)**. Les personnes intéressées sont invitées à y participer (pas de convocation : réunion technique)

2- Compte rendu réunion avec l'école de musique de Pont de Vaux

En date du 5 Mai, Monsieur DEDIENNE, vice président de notre Communauté de Communes, a rencontré Madame BOUVARD, Présidente de l'AIAMA et Monsieur DUMANGIN, Directeur de l'école de Musique de Pont de Vaux.

Cet échange fait apparaître une certaine similitude entre les deux écoles : les mêmes instruments y sont enseignés, les tarifs pratiqués y sont semblables etc...

Les zones de vacances scolaires différentes (A et B) poseront sans doute un problème qui sera attentivement étudié lors de la création du calendrier.

L'association de Pont de Vaux accepte volontiers de recevoir les élèves de notre territoire. Une convention sera donc prochainement établie et présentée au bureau de l'AIAMA. La Communauté de Communes proposera une participation dont les modalités seront discutées par la commission qui devra se réunir dès que possible, sitôt connus les tarifs 2009-2010 de l'école de musique de Pont de Vaux.

Les propositions de la commission seront à valider lors de notre prochain Conseil Communautaire.

Les inscriptions auront lieu les mercredis 9 et 16 septembre de 15h à 18h, et la reprise des cours le lundi 21 septembre.

3- Avenant Bourgogne Déchets Services

Monsieur ROBELIN, vice président, explique aux Conseillers Communautaires que par courrier du 24 Avril, Bourgogne Déchets Services nous informe de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) qui s'élèvera à 13 € HT la tonne au lieu de 8.21€ à compter du 1^{er} Mai 2009. Désormais, cette augmentation sera revue à la hausse chaque année.

Il rappelle également que l'entreprise n'est pas responsable de cette augmentation prévue par la loi de finance 2009 n° 2008-1425 du 27 Décembre 2008.

Un avenant au marché public d'exploitation de la déchetterie intercommunale nous a donc été transmis pour signature de Madame la Présidente.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant.

4- Frais de surveillance « en attendant les cars »

Madame la Présidente fait part du courrier du Conseil Général de Saône et Loire daté du 12 Mai qui été envoyé à la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône. Il s'agit là de nous informer que le Département de Saône et Loire remboursait aux communes depuis 1966 une partie des frais de surveillance dit « en attendant les cars » organisée pour les élèves de maternelle et de primaire empruntant les services de transport communaux.

Cependant, le Conseil Général évoque aujourd'hui le fait que la surveillance des enfants pendant la période de restauration scolaire ou bien pendant l'accueil périscolaire présente à l'heure actuelle le caractère d'un service public communal.

C'est pourquoi, dès la rentrée 2009-2010, la participation du Conseil Général aux frais de surveillance des élèves transportés par la commune ne sera plus assurée. Ces frais seront désormais pris entièrement en charge par la Communauté de Communes conformément à sa délibération du 14 Avril 2009.

5- Présentation de l'agence technique du Conseil Général par M. PEULET :

L'agence technique départementale du Conseil Général est un outil de soutien qui pourra être utilisé par les communes ou les intercommunalités rurales lorsqu'elles auront un projet à monter, qui en raison de la complexité des contraintes légales et réglementaires sont souvent difficile à réaliser. En effet, en y adhérant, il devient alors possible de bénéficier de conseils juridiques, administratifs et financiers grâce à des collaborateurs qui travailleront en partenariat avec des acteurs locaux existants tels que le C.A.U.E. et l'A.D.I.L. Cette agence interviendra dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Madame CANITROT pose alors la question du coût de l'adhésion. Monsieur PEULET explique que celui-ci sera déterminé lors d'une prochaine réunion de cette agence technique qui fixera un tarif en fonction du nombre d'adhérents, c'est pourquoi il souhaite y inviter le plus grand nombre de communes afin que ce coût soit réduit au maximum. Ce système d'adhésion est à renouveler chaque année, ce qui signifie qu'il est possible d'y mettre fin en 2011 si l'année 2010 ne s'est pas révélée fructueuse.

Madame DREVET s'étonne de la création de cette structure alors qu'il existe déjà le C.A.U.E., à même vocation. Elle s'inquiète par ailleurs de son coût de fonctionnement et aurait aimé avoir de plus amples informations avant toute décision.

La question est soumise au vote : 21 pour
6 abstentions
0 contre

La Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône adhère donc à l'agence technique pour l'année 2010.

6- La Boucherette

Monsieur CONRY fait part du courrier de Monsieur WINCKLER, norvégien habitant Lugny, qui a entretenu la Boucherette durant tout l'hiver en y faisant paître ses ânes, il a ainsi installé des piquets en vue de faire une clôture électrique mais aujourd'hui pour des raisons personnelles, il doit malheureusement retourner en Norvège et ne peut donc pas terminer ces travaux : il demande donc le remboursement de ces piquets. Monsieur WINCKLER étant un particulier qui ne peut émettre de facture, la Communauté de Communes ne peut le rembourser. Par ailleurs, la Présidente souligne que Monsieur WINCKLER a bénéficié durant tout l'hiver d'une mise à disposition gratuite en contre partie de cette clôture. Un courrier lui sera adressé. Monsieur CONRY souhaiterait que la Communauté de Communes prennent en charge la finition de cette clôture ou bien tentera de trouver une personne bénévole pour l'entretien de cette partie de la Boucherette.

7- Grippe A

Monsieur ROBELIN souhaiterait savoir si ce sujet avait été évoqué lors des Conseils Municipaux respectifs de chacun et voudrait l'avis personnel de Monsieur DAILLY, médecin.

Ce dernier rappelle que les hôpitaux et les pharmacies sont d'ores et déjà équipés et que les personnes les plus en danger sont celles qui ne sont pas vaccinées. Il ne lui paraît donc absolument pas nécessaire que la Communauté de Communes investisse dans l'achat de masques.

8- Création d'un comité de jumelage

Suite à la foire des vins de Ligurie, Monsieur PHILIPPON résume brièvement ce premier échange culturel qui s'est avéré très intéressant. En date des 16 et 17 Mai, une délégation constituée de vigneron de Clessé, Viré et Lugny ont pu faire déguster leurs vins respectifs qui ont été beaucoup appréciés par les italiens. Afin de les remercier de cet accueil chaleureux, une délégation italienne sera invitée à participer à notre Saint Vincent cantonale où nous aurons le plaisir de déguster leurs vins régionaux.

Pour aller plus loin dans cet échange, la création d'un comité de jumelage est envisagée, pour cela toute personne intéressée est invitée à participer à la réunion du **Lundi 22 Juin à 20h à la Mairie de Lugny.**

9- Demande de subvention collège Victor Hugo

En date du 7 Mai, l' Association Sportive du collège Victor Hugo de Lugny a sollicité Madame la Présidente afin d'obtenir une subvention pour que leurs élèves puissent se rendre aux championnats de France UNSS pour les catégories FUTSAL et Tennis de Table. Monsieur DEDIENNE a donc souhaité rencontrer les personnes en charge de ce projet et leur a suggéré de se tourner vers les Maires de chaque commune afin d'obtenir une aide exceptionnelle, ainsi la Communauté de Communes complètera la partie restante.

Monsieur PERRIN indique que par le biais du SIVOM il leur a d'ores et déjà attribué une subvention de 255 €. Cette demande sera donc revue lors du prochain conseil.

10- Délibérations

- Une subvention de 13 000 € est attribuée à l'association Adetoure afin de la soutenir dans son projet supra-communautaire
- La Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône accepte le transfert du dojo et des bâtiments dans sa collectivité (actes juridiques à formaliser)
- Les frais de branchements de Monsieur LARGE sur la zone de l'Ecarlate seront pris en charge par la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône
- Décision Modificative n°1 : charges de personnel : acceptée à l'unanimité
- Décision Modificative n°2 : dépenses imprévues et remboursement d'emprunts : acceptée à l'unanimité
- Adhésion à l'Agence Technique pour l'année 2010

11- Questions diverses

Madame la Présidente informe les Conseillers Communautaires que la proposition de Monsieur AMIOT concernant la promotion du Festival des Musiques Rares en partenariat avec les caves de Viré et de Clessé qui devait avoir lieu dans un local situé rue Philibert Laguiche à Mâcon n'est malheureusement plus d'actualité car ces locaux sont déjà loués.

Monsieur CHERVIER souhaite faire part de l'enthousiasme de certains habitants de Clessé quant à la mise à disposition d'un conteneur pour les déchets à risques infectieux à la déchetterie de Péronne qui satisfait entièrement les personnes en auto-médication.

Monsieur PEULET indique qu'une réunion avec le Capitaine de la Gendarmerie du secteur sera programmée prochainement

**PROCHAIN CONSEIL DE COMMUNAUTE
LE MARDI 23 JUIN 2009
A 20H A FLEURVILLE**

Patricia CLEMENT
Présidente